

PRODUIRE UN MÉMOIRE – CONSEILS PRATIQUES

Un mémoire est un document dans lequel une personne ou un organisme exprime son point de vue sur un sujet faisant l'objet d'une consultation publique.

Tous les mémoires et autres documents transmis au Secrétariat de l'arrondissement dans le cadre d'une consultation sont remis à l'organisme agissant au nom du conseil.

L'autrice ou l'auteur d'un mémoire peut le présenter oralement lors d'une séance publique de consultation.

Tout écrit, quelle que soit sa forme (message courriel, avis très bref, etc.) sera reçu et pris en compte par l'organisme.

Cependant, les orientations suivantes peuvent guider l'autrice ou l'auteur dans la rédaction de son mémoire :

LE MÉMOIRE :

- Est habituellement rédigé en format lettre (21,5 cm X 28 cm ou 8,5 po X 11 po);
- Compte généralement une dizaine de pages (environ 2 500 mots);
- Est accompagné, si jugé pertinent, d'un résumé (d'au plus une page);
- Comprend une courte présentation de la personne ou de l'organisme qui dépose le mémoire;
- Exprime clairement la position de la personne ou de l'organisme sur le sujet à l'étude;
- Propose un certain nombre de solutions pratiques (clairement identifiées en tant que recommandations).

TRANSMETTRE UN MÉMOIRE :

Envoyez votre document à l'adresse secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca en vous assurant que votre mémoire est en format Word ou PDF.

Votre mémoire sera déposé sur la page web de la consultation (www.ville.montreal.qc.ca/outremont, bouton *Consultation publique*), sous la section de la période consacrée à l'audition des mémoires.

DATE LIMITE POUR TRANSMETTRE VOTRE MÉMOIRE : 28 FÉVRIER 2020, 13 H

À CET ÉGARD, ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE DOCUMENT NE COMPORTE AUCUN RENSEIGNEMENT NOMINATIF OU CONFIDENTIEL.

EN PRÉSENTANT UN MÉMOIRE, VOUS RECONNAISSEZ ÊTRE RESPONSABLE DU CONTENU DE CE TEXTE.

S'IL CONTIENT DES ILLUSTRATIONS OU DES EXTRAITS D'ŒUVRE PROTÉGÉS PAR LE DROIT D'AUTEUR SANS AUTORISATION, LA VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DU LITIGE.